



Compte-rendu du CTPM du 08 février 2011

Réponse du secrétaire général aux interventions préalables

(Voir déclaration CFDT ici : http://www.cfdt-ufeem.org/dossiers/medad/doc11/CTPM_08-02-11_declaration.pdf)

Dans sa réponse le secrétaire général nous a indiqué que les discussions autour des conventions de gestion avec les ministères des finances ou de l'intérieur pour les personnels placés sous leur autorité se poursuivaient. Elles seraient plus avancées avec les finances. Dans les deux cas le maintien de la gestion au MEDDTL n'est pas remis en cause.

Sur les difficultés de mise en œuvre de Chorus et de Réhucit c'est le lot de tout nouveau logiciel et nous travaillons (pour Réhucit, Chorus c'est pas nous) au traitement des difficultés et erreurs. Il nous proposera une réunion spécifique à ce sujet (merci de vos remontées utilisateurs et si vous souhaitez participer faites vous connaître).

Sur PRH 2013 c'est un outil qui doit nous permettre d'anticiper et d'assurer les redéploiements des 10.000 agents impactés par une réforme. Il confirme le besoin des fonctionnaires mais aussi la nécessité de s'adapter aux évolutions de la société, de ses demandes sociales et des besoins de la population. Là aussi une réunion nous sera proposé en mars.

Sur les mesures catégorielles il rappelle que des concertations sont en cours sur les mesures 2011. Il confirme l'objectif de la DRH d'avancer sur la fusion des B pour l'application du NES avec une publication des textes statutaires à l'automne.

Sur les DDT et la gestion préfectorale nous sommes dans des services interministériels. Nous nous inscrivons dans cette nouvelle architecture et agissons chaque fois que nous constatons des démarches intempestives et sans rapport avec l'esprit initial.

Examen des 3 points à l'ordre du jour.

Point 1 : Projet de décret instaurant la position de mise à disposition pour les OPA

Cette proposition de décret permettra la mise à disposition individuelle ou collective des OPA. Cette nouvelle disposition réglementaire vise à faciliter la gestion toujours difficile des transferts vers d'autres ministères (exemple bases aériennes au ministère de La Défense). Elle apporte, pour nous, dans ce contexte de transfert des garanties aux personnels.

Nous avons amendé le texte dans ce sens et l'avons soutenu au final.

Point 2 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant une liste d'opérations de restructurations.

Il s'agissait d'élargir les services éligibles (services des DOM et TOM) au versement des primes de restructuration prévues par l'arrêté de 2008. Tout en rappelant notre opposition aux

restructurations elles mêmes, conduites comme en métropole, dans la précipitation et sans réelles négociations, nous avons soutenu cet élargissement.

Point 3 : Projet d'arrêté fixant les conditions générales relatives à l'entretien professionnel et à la reconnaissance de la valeur professionnelle

Malgré les évolutions "positives" (cf. rapporteur du texte) du texte après les discussions habituelles en groupe d'échanges nous abordions ce point plutôt défavorablement. En effet, l'expérience conduite sur la mise en œuvre de l'entretien professionnel (en place de la notation) et son bilan très léger suscitait de notre part de nombreuses interrogations. En outre, les points du texte relatifs à la reconnaissance de la valeur professionnelle et notamment son exercice de répartition des réductions ou bonifications d'ancienneté (pour les avancements d'échelons) exigeait de notre point de vue d'autres débats. Le constat que nous portons depuis quelques années avec nos élus en CAP est celui d'une incapacité à maintenir le contrôle et l'avis des CAP et/ou CCP sur la distribution des mois de bonifications.

Enfin, le texte présenté initialement excluait les personnels des DDI. Suite au retard pris par le texte du secrétariat général du gouvernement après le CTPS des DDI du 3 février 2011, en ouverture de l'examen du point, l'administration nous a informé de sa volonté d'amender son propre texte en incluant les personnels des DDI.

Le manque de clarté du dispositif nous a conduit en intersyndicale à demander le report du point et au final face au refus de l'administration à lever la séance.